Bien rincé, c'est gagné !

- Le rinçage vous permet d'utiliser l'intégralité du produit phytosanitaire que vous avez acheté,
- En rapportant vos bidons rincés et égouttés, vous rendez plus sûres les interventions des opérateurs après la collecte : transport, stockage, broyage,
- Seuls les emballages rincés peuvent être recyclés.

Ensemble, recyclons

Les emballages vides collectés sont :

- recyclés pour fabriquer **d'autres objets plastiques** comme par exemple des tubes pour l'industrie ou des gaines de câbles électriques pour le secteur du bâtiment,

- valorisés comme **combustible de substitution** dans des fours à cimenterie.

le saviez-vous ?

Avec 5 bidons de 10 litres :

- **on fabrique 1 mètre de tube,**
- **on économise 1,25 litre de pétrole,**
- **on peut alimenter une ampoule de 60 W pendant plus de 80 heures.**

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs, paysagistes, collectivités...)

DISTRIBUTEUR RECYCLEUR

Ce programme de collecte est proposé par votre distributeur, partenaire de la filière ADIVALOR.

Informations, lieu(x) et date(s) des prochaines collectes :

Tous les lieux de collectes sont publiés sur www.adivalor.fr

ADIVALOR®

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 LYON CEDEX 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Cette action est une initiative volontaire des organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, InVivo) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA)

Crédits photo : Adivalor, fotolia, Chambre d'Agriculture du Maine et Loire - Un engagement éco-responsable : ce dépliant est imprimé dans un souci de protection de l'environnement du choix du papier au procédé d'impression en passant par les encres - édition novembre 2016. COMEV 12

jevaisledireàmamère... 490 381 050 RCS LYON

Emballages vides

■ produits phytopharmaceutiques et engrais liquides

Agriculteur recycleur !

ADIVALOR®

Faites une fleur à la nature

En rapportant vos emballages vides à votre distributeur, partenaire d'ADIVALOR :

- vous êtes en conformité avec la réglementation,
- vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession :
  - bonnes pratiques agricoles
  - cahier des charges de production
  - certification, engagement de qualité
- vous préservez votre cadre de vie.

Rappel réglementaire

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la gestion de vos déchets. Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits. Ils ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Traçabilité

Le marquage des sacs de collecte est un acte responsable permettant le recyclage des déchets. Il est indispensable pour l'obtention de l'attestation de dépôt.

N'oubliez pas de demander votre attestation qui prouvera que vos emballages usagés ont été correctement éliminés.

Avec le picto, c'est collecté !

Seuls les emballages portant le pictogramme ADIVALOR sont acceptés lors des collectes.
Ce pictogramme indique que l'entreprise responsable de la mise en marché de ce produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

Le détenteur de cet emballage bénéficie **gratuitement**, sous certaines conditions, des services de collecte proposés par son distributeur, partenaire d'ADIVALOR.

La règle d'ORE = Ouvert + Rinçé + Egoutté

Bidons en plastique

(contenance jusqu'à 25 litres)

Marquage sac**

Indiquez votre nom et votre commune sur le sac de collecte.

Rinçage et vidange

Automatique
Utilisez un rince-bidon.

Manuel
Remplissez le bidon d'1/3 d'eau, bouchez, secouez et videz dans la cuve du pulvé (3 fois).

Egouttage

Veillez à laisser **égoutter** les bidons.

Mise en sac

Ensachez les **bidons ouverts** (**sans les bouchons**) et égouttés.

Fûts

en plastique ou en métal

(contenance de 30 à 300 litres)

Vidange

Vidangez le produit restant dans la cuve du pulvérisateur.

Bouchage

Refermez le bouchon.

Nettoyage

Nettoyez l'extérieur du fût et vérifiez la présence de l'étiquette du produit.

et les bouchons...

Bouchons et opercules (couvercle et pastille protectrice) doivent être déposés dans le sac réservé aux boîtes et sacs.

Sacs, boîtes, autres*

Carton, papier, plastique, aluminium

Marquage sac**

Indiquez votre nom et votre commune sur le sac de collecte.

Vidage

Videz le produit restant dans la cuve du pulvérisateur.

Pliage

Boîte
Ouvrez et aplatissez.

Sac
Aplatissez et pliez.

Mise en sac

Mettez boîtes et sacs dans le même sac de collecte.

* bouchons, opercules, diffuseurs et pièges

Attention Si ces consignes ne sont pas respectées, il appartient au détenteur d'éliminer lui-même ses emballages usagés, en faisant appel à une entreprise spécialisée.

** Demandez les sacs à votre distributeur. Un sac non marqué peut être refusé.